

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 avril 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Jean-Paul GLASSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 15 avril 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et en l'absence du Maire qui s'est retiré au moment du vote, le compte administratif de l'exercice 2010.

2° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part. Il autorise le Maire à le signer.

3° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'affecter en intégralité l'excédent d'exploitation de l'exercice 2010, soit 68 611,40 euros au chapitre budgétaire 021 de la section d'investissement « Virement de la section de fonctionnement ».

4° Le conseil municipal, à sept voix pour, deux voix contre (Messieurs C. HUBER et P. KLEIN) et une abstention (Monsieur J-P. GLASSER), vote le budget primitif pour l'exercice 2011 présenté en équilibre par le Maire d'un montant de 214 318 € pour la section de fonctionnement et de 567 230 € pour la section d'investissement. Il décide également, à six voix pour, deux voix contre (Messieurs D. SCHOETZ et P. GRESSER) et deux abstentions (Messieurs C. HUBER et J-P. GLASSER) de porter les taux de taxes locales à 11,45 % pour la taxe d'habitation, 13,18 % pour la taxe du foncier bâti et à 42,45 % pour la taxe du foncier non bâti.

5° Le conseil municipal décide, à neuf voix pour et une abstention (Monsieur C. HUBER), d'allouer pour l'exercice 2011 des subventions de fonctionnement de 500 € à la Caisse des écoles, 100 € au centre communal d'action sociale, 80 € à la Paroisse protestante, 1250 € pour l'Association Sportive et Culturelle de Wintzenheim-Kochersberg et 470 € pour les autres associations et personnes de droit privé.

Le conseil municipal décide également d'allouer pour l'exercice 2011 des subventions exceptionnelles de fonctionnement de 5000 € au titre de l'aide au patrimoine bâti non protégé et de 1430 € à l'Association Sportive et Culturelle de Wintzenheim-Kochersberg pour le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes.

6° Le conseil municipal décide, à neuf voix pour et une abstention (Monsieur C. HUBER) de modifier la délibération du 18 novembre 2010 relative à l'acquisition de terrains par la commune en ce qu'elle prévoyait l'acquisition de la parcelle n° 195/72 appartenant à Monsieur et Madame HUBER, épouse née SCHOETZ Suzanne, domiciliés au 78 rue du Fromberg à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin), d'une surface de 0,35 ares et pour un montant de $0,35 \times 800 = 280$ € alors que cette parcelle appartient à Monsieur et Madame REGEL Benoît, épouse née Céline HUBER, domiciliés au 1, rue Principale, à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin). Le reste des dispositions de la délibération ne changent pas.

7° Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de rajouter aux modifications décidées par la délibération n° 2011/07 relative à la modification simplifiée du PLU, la permission de poser des toits végétalisés dans les zones UA, UB, IAU et A.

8° Le Maire informe le conseil municipal que trois devis sont arrivés pour un relevé topographique nécessaire au projet d'AFUA, projet que le conseil municipal a autorisé par une délibération n° 2011/05 du 28 janvier 2011 :

- Cabinet de géomètre-Expert Klopfenstein et Sonntag pour un montant de 1743,50 € HT
- Cabinet d'arpentage et de topographie Pierre-André BAUR pour un montant de 1875 € HT
- Cabinet de Géomètres Experts Associés GRAFF KIEHL pour un montant de 2000 € HT

Un bon pour accord sera signé avec le cabinet Klopfenstein et Sonntag.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 15 avril 2011.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 18 avril 2011.

Le Maire
Alain North